



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

n° 199-19 C

Objet : RD - Approbation du Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry

- date de convocation le 12 décembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 71

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Josette Rémy

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux -

Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais -

Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez -

Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre -

Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher

Stéphane Bochet

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Luc Meunier

Michel Dyen

Christophe Richel

Hubert Marechal

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 8

Emmanuelle Andrevon - Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Julien Donzel - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Mustapha Hamadi - Marie Perrier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

délibération **n° 199-19 C**

objet **RD - Approbation du Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle la délibération n° 406-17 C du Conseil communautaire du 14 décembre 2017 lançant la révision du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de Grand Chambéry et la délibération n° 228-18 C du Conseil communautaire du 20 décembre 2018 définissant la stratégie climat-air-énergie de Grand Chambéry.

Le PCAET répond à une obligation réglementaire de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et à la volonté de l'agglomération de mener une politique d'aménagement du territoire durable et vertueuse. Il est établi pour une durée de 6 ans (2020-2025).

Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le projet de PCAET a été soumis aux avis de l'Etat et de la Mission régionale d'autorité environnementale qui ont été intégrés dans le document final.

Une large concertation

La concertation, la consultation et la participation du public et des partenaires se placent au cœur de la démarche climat-air-énergie et ont été mises en œuvre à différentes étapes de l'élaboration du PCAET.

L'implication des acteurs, de l'expert au citoyen en passant par la société civile et les partenaires, lors de l'élaboration du PCAET s'articule autour de 4 grandes phases :

- la réunion de lancement avec l'ensemble des acteurs et partenaires,
- la concertation associant les acteurs et partenaires,
- la consultation réglementaire du public en ligne,
- la participation du public aux ateliers citoyens.

Le PCAET de Grand Chambéry est le projet de développement durable du territoire. Stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs enjeux :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- l'adaptation au changement climatique,
- la sobriété énergétique,
- la qualité de l'air,
- le développement des énergies renouvelables.

Il s'applique à l'échelle du territoire de Grand Chambéry. Il mobilise et implique, aux côtés des collectivités, tous les acteurs du territoire : entreprises, bailleurs sociaux, associations, citoyens...

Une stratégie territoriale volontariste

Pour devenir écoresponsable, moteur des grandes transitions, le territoire s'engage à travers son PCAET sur plusieurs enjeux prioritaires :

- améliorer la qualité de l'air,
- baisser les consommations énergétiques de 16 %,
- diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 17 %,
- doubler la production des énergies renouvelables pour couvrir 22 % des besoins,
- séquestrer le carbone.

La stratégie du territoire pour 2050 est de couvrir la totalité des besoins en énergie par la production locale pour s'inscrire dans la trajectoire et les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Pour devenir un territoire à énergie positive, l'ensemble des habitants et des acteurs de Grand Chambéry

devra accentuer les efforts de baisse des consommations et/ou de production d'énergies renouvelables afin d'atteindre un solde positif en 2050.

Des scenarii au programme d'actions prioritaires

En fonction de l'état des lieux du territoire, Grand Chambéry a défini sa stratégie en se fixant des objectifs en matière de climat-air-énergie. Divers scenarii ont été étudiés pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et de l'adaptation aux changements climatiques. Celui finalement retenu se décline en **5 axes structurants, 25 orientations stratégiques et 82 actions prioritaires**.

Axe	Objectifs	Nombre d'actions prioritaires
Axe 1 : Vers des mobilités agiles et durables	• Diminuer les consommations de carburants en changeant les habitudes de déplacements (covoiturage, dernier km de livraison, télétravail, mobilités douces, voitures partagées). • Renforcer les circuits courts pour limiter le transport des marchandises. • Favoriser la conversion des flottes de véhicules vers des véhicules à faible émission.	19
Axe 2 : Piloter un bâti performant, sain et agréable	• Massifier la rénovation énergétique des bâtiments, en habitat collectif comme en maison individuelle (notamment en zone rurale) pour diminuer les consommations d'énergie. • Permettre à l'occupant du logement de maîtriser ses consommations énergétiques et améliorer les émissions du logement.	18
Axe 3 : La végétation au service de l'adaptation au changement climatique	Reconnaître le rôle des écosystèmes dans la capacité du territoire à s'adapter au changement climatique : - en réintroduisant massivement la nature en ville (pour atténuer les effets des canicules notamment), - en préservant les surfaces agricoles exploitées et les espaces naturels (entretien des prairies et des corridors biologiques, gestion des zones humides...).	15
Axe 4 : Valoriser les richesses du territoire	• Renforcer les circuits courts pour consommer localement la production agricole du territoire. • Intégrer la ressource forestière du territoire dans des filières de construction et de bois-énergie (chauffage). • Recycler les déchets dans des process de fabrication d'énergie (déchets verts pour faire du compost, déchets de cuisine pour fabriquer du gaz, déchets de bois d'ameublement pour fabriquer de la chaleur et du gaz).	14
Axe 5 : Doubler la production d'énergies renouvelables	Stimuler la production d'énergies renouvelables (solaire, bois-énergie, géothermie, méthanisation) en construisant des modèles économiques adaptés et en communiquant sur le potentiel de production du territoire auprès des habitants et des collectivités.	16

138 millions d'euros d'actions chiffrées à ce jour

L'évaluation financière des actions chiffrées à ce jour s'élève à 138 millions d'euros, dont 30 % pris en charge par l'agglomération de Grand Chambéry, sur la période 2020-2025.

Pour déterminer la programmation et la mise en œuvre des actions prioritaires du PCAET, chaque action a été analysée suivant plusieurs critères : efficacité, priorité et implication organisationnelle et budgétaire de Grand Chambéry (cf. document de synthèse du PCAET en annexe).

Les propositions recensées lors des différentes étapes de concertation, consultation et participation du public ont permis de construire l'axe 6 du PCAET : propositions d'initiatives citoyennes.

L'analyse des propositions d'initiatives citoyennes permet de dégager 3 thématiques citoyennes majeures :

- des mobilités agiles et durables : 60 propositions,
- la nature en ville : 97 propositions,
- l'énergie pour demain : 54 propositions.

Parmi elles, 16 propositions d'initiative citoyenne présentent de fortes potentialités d'implication des citoyens.

Indicateurs de suivi

Chaque action est évaluée au moyen de 1 à 5 indicateurs de suivi opérationnel et d'un indicateur clé.

Une évaluation du programme d'actions ainsi que de chaque axe sera réalisée chaque année.

Chaque action sera notée selon les critères suivants :

- état d'avancement de la mise en œuvre de l'action,
- état d'avancement des dépenses,
- niveau de transversalité dans la mise en œuvre de l'action,
- niveau de mobilisation et de coopération des porteurs de l'action,
- niveau d'évolution de l'indicateur clé.

Chaque axe sera évalué selon les critères suivants :

- notation de suivi des actions globalisée par axe,
- niveau d'avancement de l'indicateur phare par axe.

Evaluation

Pour mesurer l'efficacité de son programme d'actions prioritaires, Grand Chambéry s'appuie sur l'outil PROSPER, outil de prospective territoriale développé par les syndicats d'énergie à l'échelle nationale.

Enjeu PCAET		Réalisé 2015 (source : ORCAE)	Objectifs PCAET 2025
Consommation énergétique annuelle		3 724 GWh	3 111 GWh
Emissions de GES annuelles		634 kteqCO ₂	524 kteqCO ₂
Production d'énergies renouvelables annuelle		386 GWh	693 GWh
Taux de couverture d'énergies renouvelables		10 %	20 %
Qualité de l'air	Particules PM10	334 tonnes / an	251 tonnes / an
	Oxydes d'azote NOx	1 433 tonnes / an	1 009 tonnes / an

La simulation PROSPER permettra d'évaluer au fil de l'eau la pertinence et l'efficacité des actions menées par l'ensemble des partenaires du PCAET.

L'évaluation à mi-parcours (2023) des effets des actions du PCAET permettra d'envisager la portée, et si nécessaire, la réévaluation des moyens et des objectifs du programme d'actions prioritaires.

Mise en œuvre

La mise en œuvre et le suivi seront assurés par un comité de pilotage, un comité technique et un groupe de suivi d'experts qui se réuniront plusieurs fois par an pour fixer la feuille de route, planifier les actions, vérifier leur concrétisation et les évaluer.

L'animation du PCAET sera assurée en interne par la direction de l'urbanisme et du développement local.

Les propositions d'initiatives citoyennes pourront être mises en œuvre grâce à l'installation d'un « Club climat citoyen » avec une gouvernance citoyenne. Grand Chambéry apportera un appui pour l'animation de ce club avec un budget dédié.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 406-17 C du Conseil communautaire du 14 décembre 2017 approuvant le lancement de la révision du Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 228-18 C du Conseil communautaire du 20 décembre 2018 définissant la stratégie climat-air-énergie de Grand Chambéry,

Vu les avis de l'Etat du 31 juillet 2019 et de la Mission régionale d'autorité environnementale du 11 juillet 2019,

Vu la consultation du public par voie dématérialisée qui s'est déroulée du 9 septembre 2019 au 20 octobre 2019, soit 42 jours,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 8 Abstentions :

Article 1 : approuve le Plan climat-air-énergie territorial 2020-2025 de Grand Chambéry,

Article 2 : s'engage à animer, veiller à la mise en œuvre et à évaluer les 82 actions prioritaires du programme d'actions pendant 6 années.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 199-19 C

Objet de l'acte : RD - Approbation du Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 8 - Environnement

Date de l'acte : 18 décembre 2019

Annexe(s) : PCAET

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191218-lmc1H22847H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22847H1

Date de transmission en Préfecture : 20 décembre 2019

Date de réception en Préfecture : 20 décembre 2019

Période d'affichage : du au